

Renvoi à la commission des domaines nationaux de l'adresse du citoyen Jacob, receveur du district de Marcigny, qui annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des domaines nationaux de l'adresse du citoyen Jacob, receveur du district de Marcigny, qui annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 234;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13853_t1_0234_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

mis, tu vis encore, Collot d'Herbois... tu vis aussi, Robespierre; tous deux vous respirez encore l'air salubre de la liberté, notre idole commune. La Providence qui ne cesse d'avoir l'œil sur l'homme vertueux vous a visiblement couverts de son impénétrable égide et nous a conservé deux vies bien précieuses au bonheur de la République. Tous deux et vous tous, intrépides montagnards, vous faites également l'objet de notre tendre sollicitude et de nos craintes.

Au nom de l'humanité, de la vertu des droits de l'homme, au nom de la liberté et de l'égalité, pères de la patrie, montagnards chers à nos cœurs, la société vous en conjure, conservez-nous vos précieux jours. Songez que notre bonheur commun vous le commande impérieusement. Songez au salut de 25 millions d'individus que vous avez tirés de l'appression, que vous avez dégagés des vains prodiges de l'erreur en un mot que vous avez éclairés du vrai flambeau de la nature et de la raison en proclamant l'existence de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme.

Parlez et que les amis de l'égalité se serrent et fassent autour de vous un rempart inexpugnable aux traits dont les ennemis de l'humanité voudraient vous atteindre.

Tels sont nos vœux sincères; tels sont ceux de tous les vrais amis de la patrie ».

LAVIGNE, JASTON (présid.).

37

Le citoyen Jacob, receveur du district de Marcigny, département de Saone-et-Loire, annonce à la Convention qu'il vient de faire passer à la trésorerie nationale une somme de 5,581 liv. 12 s. provenant d'offrandes patriotiques, et à la monnaie de Paris 61 marcs 6 onces 6 gros d'argenterie, et 2 gros 8 grains d'or.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à la commission des domaines nationaux (1).

38

La société populaire de Bellevue-les-Bains (2) félicite la Convention sur le décret qui déclare que le peuple français reconnoît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Bellevue-les-bains, 4 prair. II] (4).

« Législateurs,

Votre décret, à jamais mémorable, en reconnaissant l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, rétablit l'ordre que l'athéisme avait commencé à renverser.

(1) P.V., XXXVIII, 286. Bⁿ, 25 prair. (2^e suppl^t) ; J. Lois, n° 613.

(2) Saône et Loire.

(3) P.V. XXXVIII, 286. Bⁿ, 15 prair. (suppl^t) et 22 prair. (1^{er} suppl^t).

(4) C 306, pl. 1159, p. 38.

Socrate, Confucius, Zoroastre et tant d'autres philosophes de l'antiquité, que la divinité avait inspirés pour être les instituteurs du genre humain, ont pensé qu'il ne peut exister de gouvernement sans ces deux principes.

Plus éclairés qu'eux tous ensemble, vous consolez le malheureux que l'adversité opprime, vous proscrivez, vous désespérez le méchant, vous encouragez le sage, vous protégez l'innocent, vous assurez le règne de la justice, l'amour inné des vertus est ranimé, l'héroïsme va redoubler d'efforts et l'humanité voit dans un avenir de bonheur et de gloire le prix des vertus.

Votre décret enfin est un sûr garant de la prospérité de la République.

Restez à votre poste, Législateurs, notre confiance l'exige, notre bonheur en dépend, notre amour et votre gloire seront votre récompense ».

DELONCHAMPS (présid.), DAUBENTON, DRURE, FILLION, DAUBENTON (secrét.).

39

Le conseil-général de la commune de Romans (1) félicite la Convention sur ce qu'elle a fait tomber la tête des factieux sous la hache nationale, et sur la loi qui proclame que les Français reconnoissent l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Restez à votre poste, lui dit-il, pour consolider à jamais la liberté de la République et son bonheur.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Romans, s.d.] (3).

« Citoyens représentans,

Une faction impie et libéricide cherchant à saper les principes éternels de la morale avait porté le trouble et l'alarme dans la conscience des patriotes probes et vertueux; mais à peine la tête des principaux factieux est tombée sous la hache nationale, que les cris de justice et de vertu se sont fait entendre dans toute la République.

L'heureuse révolution qui s'est opérée alors dans l'opinion publique vient d'être à jamais affermie sur une base inébranlable par la loi du 18 floréal; cette loi qui deviendra un jour le code moral de tous les peuples de la terre, doit dès ce moment couvrir de honte et réduire au silence tous les détracteurs de notre immortelle révolution.

Grâces vous en soient donc rendues, vertueux représentans; continuez ainsi à rendre indestructible le majestueux édifice de la liberté; restez au poste où vous avez si bien justifié la confiance nationale, et tandis que nos frères d'armes vous secondent en foudroyant les despotes et leurs satellites, nous contractons ici l'engagement de surveiller les traîtres et les

(1) Drôme.

(2) P.V., XXXVIII, 286. Bⁿ, 15 prair. et 15 prair. (suppl^t).

(3) C 305, pl. 1146, p. 16.